



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Hong-Kong alignée de force sur le « droit chinois »

Xi Jinping, Président de la République populaire de Chine, a décidé de faire appliquer à Hong-Kong la « Loi sur la sécurité nationale » votée par l'Assemblée Nationale Populaire Chinoise le 30 juin 2020.

Cette loi à laquelle s'oppose la majorité des Hongkongais (2 à 3 millions de hongkongais·e·s ont manifesté·e·s ; soit au moins le tiers de la population totale) viole les droits humains ainsi que l'accord de rétrocession du 1^{er} juillet 1997, entre la Chine et le Royaume-Uni, qui entérinait le principe « un État, deux systèmes », pour une durée de 50 ans.

Cette loi transforme les syndicalistes hongkongais et les syndicats en terroristes et mouvements terroristes s'attaquant à la sécurité de l'État, en procédant notamment à l'abrogation des 49 conventions de l'OIT dont 6 fondamentales, que Hong-Kong avait ratifiées.

La CGT proteste contre ces attaques aux droits humains et aux droits des travailleur·euse·s à Hong-kong. Personne n'a eu connaissance du contenu détaillé de la loi, ni ne savait qu'elle serait appliquée dès le 1^{er} juillet. En pratiquant ainsi, la Chine abroge, de fait, toutes les lois et réglementations antérieures.

Aux premières heures du 1^{er} juillet, plus de 370 militant·e·s ont été arrêtées dont au moins 10 sur la base de la loi chinoise sur la sécurité nationale. Ces dernières, qui au regard de la nouvelle loi, peuvent être considérées comme des terroristes pour la simple organisation de manifestations ou l'organisation d'évènements de protestation, sont susceptibles d'être condamnées à une peine de prison à vie.

Face à cette situation, la CGT exprime son indignation et exige le rétablissement, sans délai, de la législation Hong-Kongaise qui permet la liberté d'expression, les libertés syndicales et qui reconnaît le droit de grève et de manifestations.

Nous exigeons, de même, que l'application des conventions de l'OIT soit rétablie et que tous les militant·e·s soient immédiatement relaché·e·s sans poursuites.

Il serait incompréhensible que le gouvernement français n'intervienne pas expressément afin de faire respecter les droits fondamentaux.

Montreuil, le 2 juillet 2020